



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

Service
Appartements de
Coordination Thérapeutique
32 places autorisées

Paris – Résidence des Rasselins

18 bis rue des Rasselins
75020 PARIS

Tel. 01 43 56 05 05

RAPPORT

D'ACTIVITE

2019

Fondation Maison des Champs

Siège social et administratif :

55, rue de Belleville
75019 Paris

Tel. 01 85 08 50 92

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	3
1.1. PRESENTATION DE LA FMDC	3
1.2. PRESENTATION DU SERVICE ACT75.....	5
2. LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DE PARIS.....	6
2.1. REPARTITION DES FINANCEMENTS	6
2.2. BILAN QUANTITATIF	6
2.3. LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019.....	7
2.3.1. Les caractéristiques sociales	7
2.3.2. Les Profils médicaux	12
2.3.3. Le maintien à domicile	15
2.3.4. Les sorties du dispositif	16
2.4. LES ACTIVITES DE LA COORDINATION MEDICO-SOCIALE	17
2.4.1. Les entretiens individuels	17
2.4.2. Les accompagnements physiques	18
2.4.3. Les ateliers collectifs et individuels	18
2.4.4. La convivialité	24
2.4.5. Le groupe d'expression	25
2.4.6. Le partenariat	27
3. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	28
4. L' ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE ACT 75-94	30
5. LE SEJOUR DE RESSOURCEMENT 2019 ACT 75-94	36
6. LES DEMANDES D'ADMISSION 2019: LE GUICHET UNIQUE 75-94	40
6.1. LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ADMISSION 2019	41
6.2. LES DEMANDES D'ADMISSION 2019	45
7. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME E.T.P. 2019 ACT 75-94	48
8. LA DEMARCHE QUALITE EN 2019 ACT 94 ET 75	49

1. Présentation Générale

1.1. PRESENTATION DE LA FMDC

Organisme gestionnaire
Fondation Maison des Champs
Président du Conseil d'administration Pascal SANZ
Directeur général de la Fondation Jérôme LUCAS

ACT 75
Fondation Maison des Champs 18 bis rue des Rasselins 75020 PARIS
Téléphone : 01.43.56.05.05
Directrice des ACT 75 et ACT 94 Hélène NARBONI h.narboni@fmdc.fr
Chef de service des ACT 75 Fabrice du CHATELET chef-de-service-act75@fmdc.fr

La Fondation Maison des Champs, qui gère les services des ACT 75 et ACT 94, est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quelques soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que les enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner un sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« Être chez soi, c'est être soi »

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier. Contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Des valeurs

Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.

Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.

L'exigence de la qualité des services apportés en inter dépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation.

La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilité et d'exclusion des personnes.

Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

De l'éveil des tous petits à l'accompagnement des plus âgés ; une continuité de la vie

Plus de 2000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

- Service Polyvalent d'Aide et de Soins à domicile SPASAD
 -  Le Service de Soins à Domicile
 -  L'équipe mobile Alzheimer
 -  Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
 -  Dispositifs d'accueil et d'accompagnement de nuit
 -  Les Appartements d'Hébergement Temporaire
 -  Les Gardes itinérantes de nuit
 -  Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisées ULS

- Crèche Sainte Lucie (66 berceaux)

- Service d'Accompagnement à la vie sociale (45 places destinées au handicap psychique et 8 places d'intervention de nuit)

- **LES SERVICES D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (63 PLACES, 32 SUR PARIS ET 33 SUR LE VAL DE MARNE)**

- Le Carrefour des Solidarités (80 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes du 19^{ème} arrondissement de Paris)

- L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé - IRFISS

1.2. PRESENTATION DU SERVICE ACT 75

Nombre total de places autorisées au 31/12/2019	32
<i>dont nouvelles places créées au cours de l'année</i>	0
<i>nombre total de places occupées au 31/12/2019</i>	30

Offre d'hébergement (répartition du nombre de places installées)

Offre d'hébergement (répartition du nombre de places installées)	Répartition des places installées
En hébergement individuel : F1 et F2	6
En hébergement semi-collectif : F3	6
En hébergement collectif : studios dans la résidence sociale	18

Localisation des places d'Appartements de Coordination Thérapeutique			
Adresse	Nombre de places	Type de logement	Nom et nature du ou des bailleur (s)
16, rue Claude Decaen 75012 Paris	2	F3	ICF NOVEDIS
73, avenue Philippe Auguste 75011 Paris	2	F3	M PICARD
73, avenue Philippe Auguste 75011 Paris	2	F3	M PICARD
11, rue des Chauffourniers 75019 Paris	2	F3	ICF NOVEDIS
10, avenue de la Porte de Ménilmontant 75020 Paris	1	F2	RIVP
37/39, rue du Surmelin 75020 Paris	1	F1	Petits frères des Pauvres
58, rue des Vignoles 75020 Paris	1	F1	SIEMP
22, cité Falaise 75018 Paris	1	F1	SIEMP
18 rue des Platrières 75020 Paris	1	F1	SIEMP
2 passage Dagorno 75020 Paris	1	F1	SIEMP
Résidence sociale 18 bis, rue des Rasselins 75020 Paris	18	F1	Convention avec la Fondation de la Croix St Simon
32			

Répartition des logements par types et selon les capacités d'accueil

Types de logements	Nombre de logements	Accessibilité mobilité réduite	Partagé	Possibilité d'accueillir des animaux
F1	5	3	non	oui
F2	1	2	non	oui
F3	4	1	oui	non
Résidence sociale (studios)	18	1	non	non
Total	28	7		

2. LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DE PARIS

2.1. REPARTITION DES FINANCEMENTS

■ **Dotation globale : 1 040 200€**

Coût à la place : 32 026€

■ Les Crédits Non Reconductibles

Pour l'année 2019, le service de Paris a bénéficié de crédits non reconductibles d'un montant de 10 000€ pour :

📁 Aides financières aux résidents : 4000€

📁 Traitement anti punaises et rachat de matériel hôtelier : 2000€

📁 Gratification de stagiaire : 4000€

2.2. LE BILAN QUANTITATIF

Le service a été ouvert 5 jours sur 7 du lundi au vendredi sans interruption durant l'année.

■ CAPACITE D'ACCUEIL DU SERVICE

Capacité autorisée :	32 places
Nombre de journées prévues :	11 680 journées
Nombre de journées réalisées :	10 866 journées
Nombre d'admissions :	7 entrées
Nombre de sorties :	9 sorties
Nombre de personnes accueillies en 2019 :	39 personnes
Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2019 :	30 personnes

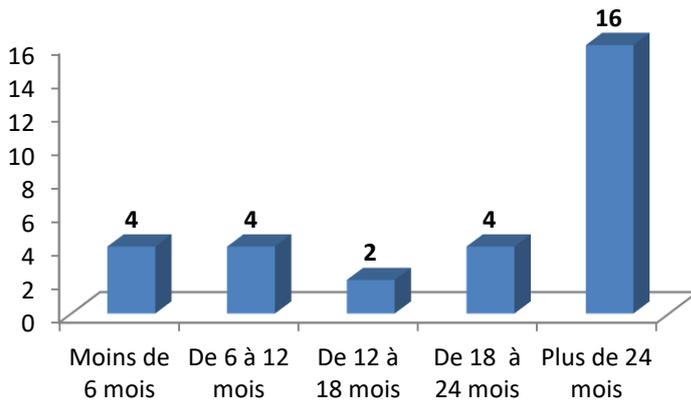
■ TAUX D'OCCUPATION

	Journées prévues	Journées réalisées	Taux d'occupation	Nombre d'entrées	Nombre de sorties
JANVIER	992	992	100,00%		
FÉVRIER	896	896	100,00%		1
MARS	992	974	98,19%	1	2
AVRIL	960	902	93,96%	1	1
MAI	992	958	96,57%	2	2
JUIN	960	900	93,75%		
JUILLET	992	955	96,27%	2	
AOÛT	992	992	100,00%		
SEPTEMBRE	960	960	100,00%		
OCTOBRE	992	992	100,00%		
NOVEMBRE	960	959	99,90%	1	1
DÉCEMBRE	992	956	96,37%		2
TOTAL	11 680	11 436	97,91%	7	9

347 Journées d'hospitalisation

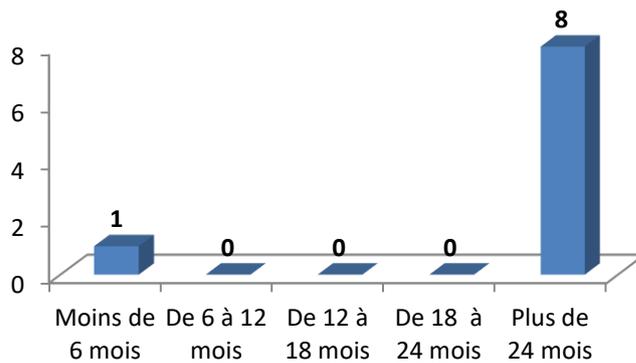
Durée de séjour au 31/12/2019

Pour les 30 personnes présentes au 31/12/2019 :



- 🏠 Séjour le plus long : 1 958 jours
- 🏠 Séjour le plus court : 25 jours
- 🏠 **Durée moyenne de séjour : 928 jours**

Pour les 9 personnes sorties en 2019 :



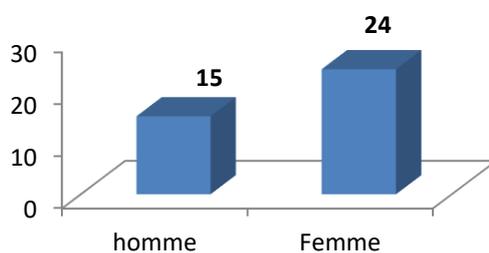
- 🏠 Séjour le plus long : 1923 jours
- 🏠 Séjour le plus court : 185 jours
- 🏠 **Durée moyenne de séjour : 1 340 jours**

2.3. LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019

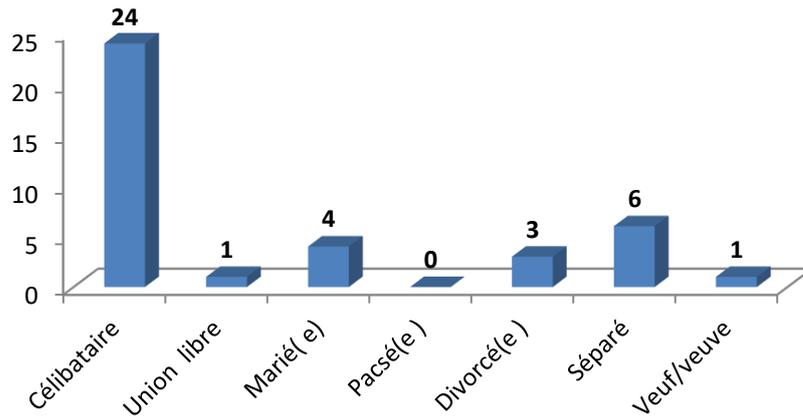
En 2019, 39 personnes ont été accueillies au sein du service des Appartements de Coordination Thérapeutique, 7 entrées et 9 sorties.

2.3.1. LES CARACTERISTIQUES SOCIALES

Sexe

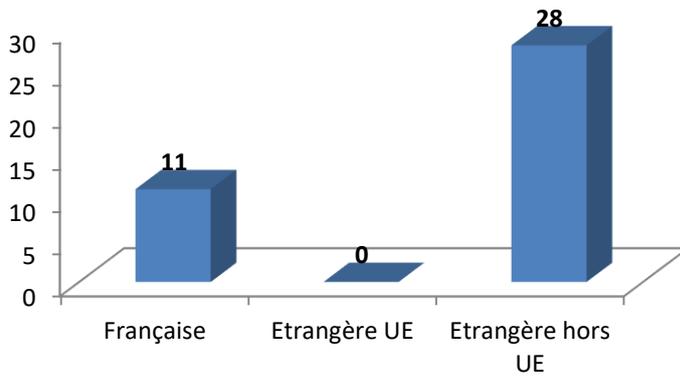


Situation familiale

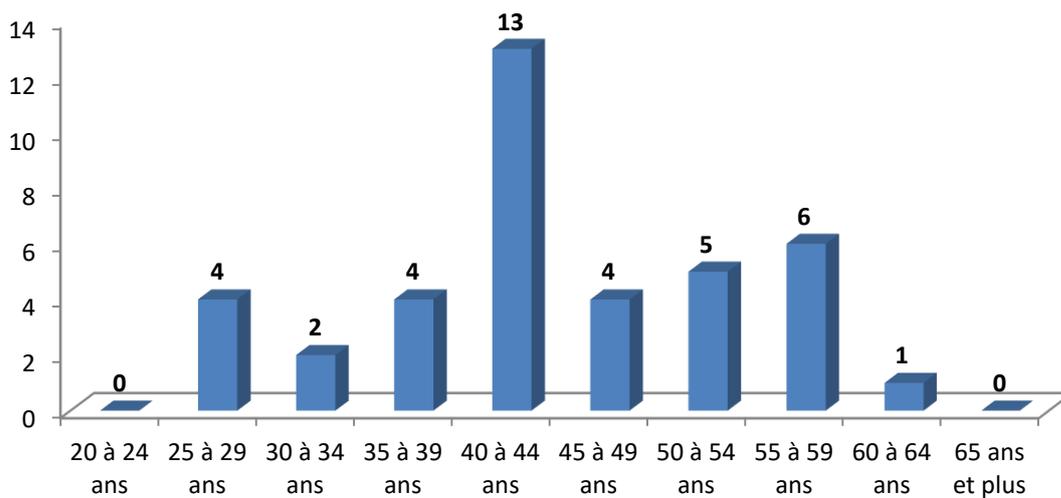


Dont 1 maman célibataire avec 1 enfant et 1 couple

Nationalité



Âge

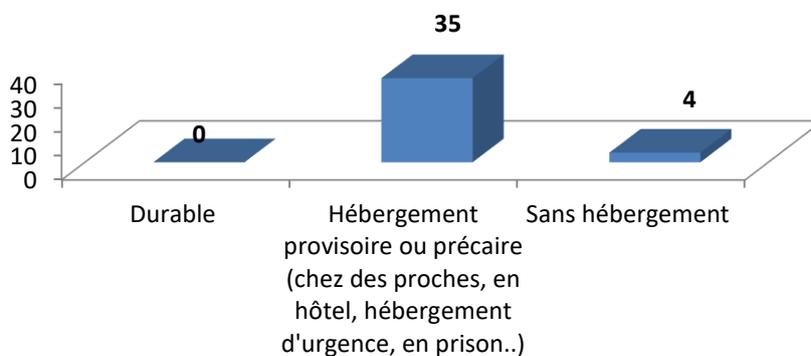


- 🏠 Le plus jeune : 25 ans
- 🏠 Le plus âgé : 60 ans

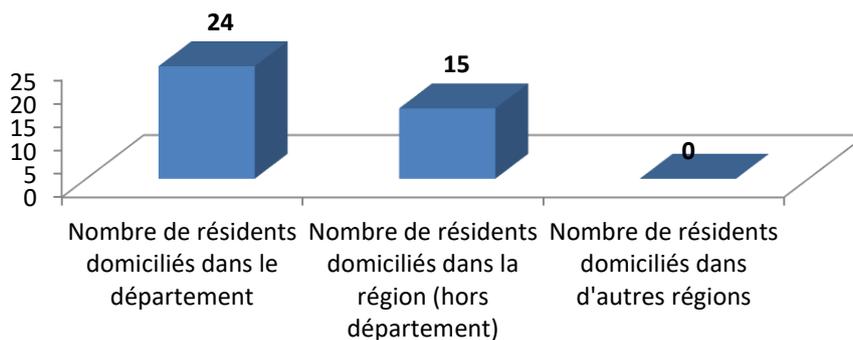
Situations administratives

	File active : situation à l'entrée	Situation à la sortie
CNI / Passeport européen	11	5
Personnes bénéficiant d'une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" au titre de l'état de santé	11	3
Personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour pour soins (APS)	1	
Personnes en possession d'un récépissé de demande de titre de séjour ou d'un rendez-vous en Préfecture	6	
Carte de résident de 10 ans	4	1
Sans titre de séjour ou de récépissé	4	
Demandeur d'asile	1	
Autre : passeport britannique	1	
TOTAL	39	9

Hébergement des personnes avant leur admission



Origine géographique



Détail par Départements	
95	2
94	3
93	7
92	1
78	1
77	1
75	24

Couverture sociale

Protection maladie de base :	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
Affiliation au régime général	7	5
Autre régime obligatoire d'assurance maladie		
Couverture maladie universelle (PUMA)	24	4
Aide médicale Etat (AME)	6	
Sans	2	
Total	39	9

Protection complémentaire :

Complémentaire santé solidaire	26	3
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)		6
Sans	13	
Total	39	9

Nombre de personne bénéficiant de l'Affection longue durée	33	9
Nombre de personne ne bénéficiant pas de l'Affection longue durée	6	0

Protection juridique des personnes (tutelles, curatelles, MASP)

	Nombre de personnes concernées par la curatelle	Nombre de personnes concernées par la Tutelles
Mesures déjà en place à l'admission	1	
Mesures mis en place par le service		1
Mesures en cours d'instruction	1 personne (dossier en cours depuis octobre 2019)	
Mesure levé pendant le séjour en ACT	1 personne (du 29/07/16 au 21/12/19)	

<u>Ressources</u>	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes)	4	4
Nombre de personnes ayant des revenus de remplacement (pension de retraite, allocations de préretraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de la sécurité sociale (IJ), allocation de chômage (ARE), Allocation spécifique de solidarité (ASS)...)	5	
Nombre de personnes bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA)	5	
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	14	5
Nombre de personnes bénéficiant d'autres prestations sociales (allocation familiale ...)		
Formation rémunérée, bourse étudiante		
Ressources provenant d'un tiers		
Nombre de personnes bénéficiant de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) ...	1	
Nombre de personnes bénéficiant de l'allocation temporaire d'attente (ATA) ...		
Sans revenu	10	
Autre / CUMUL AAH + salaire		
Total	39	9

<u>Situations professionnelles</u>	Personnes hébergées pendant l'année (FA) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
En emploi à temps partiel	6	3
En emploi à temps plein	1	1
En formation	1	2
Etudiant ou statut d'élève de l'Education Nationale		
Demandeur d'emploi	4	2
Retraite ou pré-retraite		
Invalidité	1	
Inaptitude au travail reconnue par la MDPH	2	
Sans activité professionnelle	13	1
Sans autorisation administrative de travailler	10	
Arrêt de travail	1	
Total (Hors Non renseigné)	39	9

2.3.2. LES PROFILS MEDICAUX

<u>Pathologie ayant justifié l'admission :</u>	Homme A	Commentaire A	Femme B	Commentaire B	Total
VIH	6		9		15
Cancer	1	Myelome multiple	3	3 cancers du sein dont 1 métastaté	4
Diabète	2	1 D1 ET 1 D2	2	1 D1 et 1 D2	4
Insuffisance rénale chronique	3	DIALYSE	2	DIALYSE	5
Maladie cardio-vasculaire	0		1	cardiopathie valvulaire	1
Drepanocytose	0		2		2
Maladies auto-immunes (lupus ...)	1	Spondylarthrite ankylosante	1	Sclerodermie	2
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)	1	mucoviscidose	1	Thrombophie	2
GREFFE	1	Greffe renale	2	Greffe renale	3
NEURO NON DEGENERATIF	0		1	Adénome hypophyse	1
TOTAL	15		24		39

Comorbidités associées	Homme A	Commentaire A	Femme B	Commentaire B	Total
VIH	2		3		5
Hépatite B	2		3		5
Cancer	1	Lymphome du greffon rénal=> detransplantation	0		1
Diabète	2	1 D1 1 corticoinduit	2	1 D1 1 corticoinduit	4
Insuffisance rénale chronique	1	non dialysé	1	non dialysé	2
Maladie cardio-vasculaire	8	5 HTA 1 IDM 1 INSUF CARDIAQUE	8	3 HTA, 1 HTAP 2 INSUF MITRALE 1 insuf card, 1 pace maker	16
Troubles neurocognitifs (ex : séquelles d'AVC...)	1	séquelle toxo cérébrale	1	séquelle toxo cérébrale	2
Troubles psychiatriques associés à la pathologie principale et impactant la prise en charge globale	2				2
Pathologie pulmonaire chronique	2	INS RESP RESTRICTIVE ASTHME	1	fibrose pulmonaire	3
Addiction (avec ou sans traitement de substitution)	1	alcool	0		1
Obésité	1		6		7
Handicap moyeur/physique, cécité	6	2 rhumato 2 neuro 1 orthopédie 1 pneumo	8	2 neuro 3 orthopédie 2 cardio 1 sclerodermie doigts	14
Handicap sensoriel	4	rétinopathie diabétique keratocône auditif	5	1 retino diabétique 2 neuro 2 auditif	9
Autoimmun	4	SPA - THYROIDITE - PTI - PSORIASIS	4	Rectocolite H Hépatite AI 1 psoriasis 1 Raynaud	8
Ophthalmologie	5	keratocône HTIO 2 retino diabete cataracte	3	amblyopie syndrome sec cataracte	8
Neurologique	4	1 sd cerebelleux 2 hemiparesie 1 neuropathie periph	8	2 épilepsie 1 sd cerebelleux 1 hémiplégie 3 neuropathie periph 1 dérivation VP	12
Maladie rare	0		1	Hyalinose segmentaire et focale	1
Maladie digestive	1	Insuffisance pancréatique	1	Gastrectomie	2
Syndrome apnée du sommeil	1		3		4
TOTAL	48		58		106

Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques	Nombre de personnes hébergées dans l'année
Usage à risque ou nocif de substances psycho-actives (hors alcool et hors tabac)	1
Usage à risque ou nocif d'alcool	2
Traitement de substitution aux opiacés	0
TOTAL	3

1 résident avec usage problématique d'alcool a été orienté auprès de l'ANPAA pour une prise en charge. Il ne pose plus de problème de comportement au sein de la structure.

1 résident, issu de la rue, s'alcoolise régulièrement de façon importante. Des entretiens motivationnels débutent car sa prise en charge globale est satisfaisante depuis quelques mois.

Sur les 9 résidents fumeurs (tabac) : 7 hommes continuent et n'envisagent pas d'arrêter, 1 est en cours de sevrage et 1 femme utilise la vapote.

4 résidents, (dont une femme), consomment du cannabis. 1 résident a stoppé sa consommation.

1 résidente drépanocytaire, dépendante au tramadol, est totalement sevrée.

Evènements médicaux survenus en 2019

25 résidents, (8 hommes et 17 femmes), ont cumulé 46 évènements. Et parmi eux, 15 ont totalisé 347 journées d'hospitalisation.

- Ablation de matériel maxillofacial suite à chirurgie post agression chez un homme diabétique 1 compliqué et atteint d'un rhumatisme inflammatoire autoimmunitaire
- Hystérocopie et laser chez une femme VIH multicompliqué
- Diagnostic de syndrome d'apnée du sommeil chez un homme VIH compliqué (1) et chez une femme VIH compliqué d'épilepsie
- Greffe rénale et diagnostic de purpura thrombopenique idiopathique chez un homme VIH insuffisant rénal
- Progression d'une maladie de Kaposi cutanéomuqueuse, digestive et pulmonaire nécessitant des chimiothérapies chez un homme VIH
- Plusieurs surinfections à Pseudomonas aeruginosa chez un homme atteint d'une mucoviscidose et d'un kératocône, prise en charge en SSR spécifique en Bretagne
- Multiples extractions dentaires et diagnostic de tuberculose disséminée chez un homme VIH ayant un antécédent de tuberculose
- Plusieurs crises vaso-occlusives et laser pour rétinopathie chez une femme drépanocytaire
- Cure d'Iloprost en hôpital en semaine chez une femme atteinte de maladie auto-immune (sclérodémie, Raynaud et fibrose pulmonaire)
- Surveillance endoscopique d'un cancer du canal anal chez une femme VIH multicompliqué (Kaposi, Castelman)
- Cure chirurgicale de hernie diaphragmatique chez une femme ayant eu une gastrectomie post sleeve avec endocardite nécessitant un remplacement d'une bioprothèse tricuspide.
- Pose de plusieurs stents, intervention sur cataracte et découverte fortuite d'un méningiome chez un homme greffé rénal, diabétique corticoinduit
- Désaxation temporomandibulaire chez une femme greffée rénale
- Crise de goutte du pied valide chez une femme VIH compliqué, hémiplégique MPR
- Pincement discal chez une femme VIH
- Chirurgie cardiaque de bioprothèse tricuspide avec pose de pace maker compliqué d'une médiastinite chez une femme VIH
- Chirurgie de réduction mammaire chez une femme VIH et diabétique 2

- Hydrocèle chez un homme détransplanté (lymphome du greffon) de nouveau sur liste d'attente de greffe
- Dilatation d'une sténose de fistule artérioveineuse, endoscopie sur gastroparesie diabétique, infiltration du genou et diagnostic d'un syndrome d'apnée du sommeil chez une femme VIH, diabétique 1 multicompliquée (dialyse, rétinopathie, artériopathie...)
- Cimentoplastie vertébrale d'une lésion secondaire osseuse d'un cancer du sein métastatique
- Détransplantation après un an de greffe rénale pour hyalinose segmentaire et focale, diabète corticoinduit, syndrome de détresse respiratoire sur grippe hivernale chez une femme greffée rénale il y a un an et échec de la greffe pour HSF évolutive
- Ablation de canule de trachéotomie et soins de mal perforant plantaire chez une femme diabétique 1 avec amputation transmétatarsienne
- Reconstruction mammaire sur cancer du sein sous traitement hormonal

2.3.3. LE MAINTIEN A DOMICILE

8 résidents ont bénéficié d'interventions	Durée des interventions			MAD maintenu pour 2020 ? Oui/Non	Financement ASL/PCH/ Intervention du service
	Durée du MAD en 2019	Heures/semaine	Heures/année		
Résident 1	1 an	De janvier à juillet : 2h30 puis 1h00	85h00 / an	oui	Intervention du service
Résident 2	Toute l'année	2h00 / semaine	90h00 réelles	oui	Intervention du service
Résident 3	Toute l'année	17h00 / semaine depuis juin 2019 suite réévaluation plan d'aide (avant 21h00/semaine)	1200h00	oui	Intervention du service 9h semaine et SAAD FMDC 8h semaine
Résident 4	Toute l'année	2h00 / semaine	96h00 / an	non	Intervention du service
Résident 5	Avril à décembre 2019	2h00 / semaine	64h00	oui	Intervention du service
Résident 6	Mai à décembre 2019	2h00 /semaine	56h00	oui	Intervention du service
Résident 7	Toute l'année	2h00 / semaine	96h00 / an	non	Intervention du service
Résident 8	Toute l'année	2h00 /semaine	100h00 / an	oui	Intervention du service et SAD FMDC

Les besoins les plus prégnants repérés sont : les courses, le ménage et l'aide à la préparation des repas. Depuis janvier 2018, suite à une extension du service, une aide à domicile est entrée dans l'équipe. Ces interventions sont indispensables à l'accompagnement et au « maintien à domicile » des personnes malades accueillies par le service. Cependant, ces interventions restent insuffisantes par rapport aux besoins des personnes, car nous ne pouvons pas nous appuyer sur le droit commun pour le financement d'heures complémentaires nécessaires.

- L'attribution de la PCH reste impossible du fait que l'ACT soit médico-social, de fait, c'est une PCH établissement qui est attribuée
- L'attribution de l'aide sociale légale reste très limitée du fait du parcours d'errance du résident (absence de domicile de secours)

Exemple du résident 3 : Cette résidente est prise en charge par notre service suite à une longue période d'hospitalisation. Une demande de PCH a été instruite par le service social de l'hôpital afin d'anticiper son arrivée au sein de notre service. Ayant un domicile de secours dans les Yvelines, la MDPH de ce Département lui a accordé une PCH aides humaines à hauteur de 91,25h/mois. Après son arrivée, nous avons fait la demande de transfert du dossier MDPH sur Paris et avons instruit la demande de renouvellement de la PCH aides humaines. Après plusieurs mois, le Département de Paris a refusé de financer les interventions en évoquant le fait que le domicile de secours de Madame est situé dans le 78. Son dossier est donc re-transféré sur le 78.

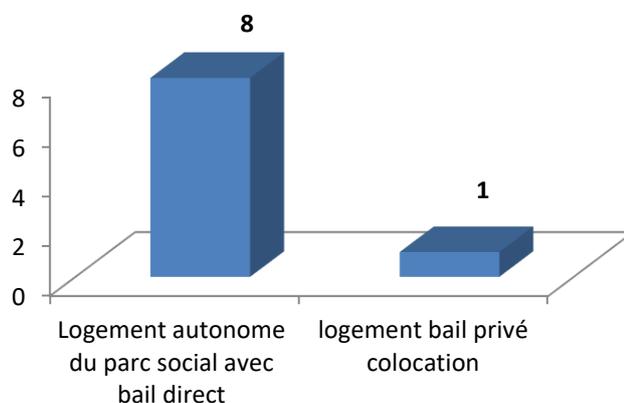
Le Conseil Départemental des Yvelines, Département dans lequel la résidente relève d'un domicile de secours, a alors refusé d'accorder la **PCH à domicile**, car Madame est hébergée dans un établissement médico-social. (Article L312-1-9 du CASF sur le statut d'EMS des ACT qui ne permet pas d'octroyer une PCH/domicile).

Le Conseil Départemental 78 nous précise que la PCH ne sera financée qu'à réception d'un bulletin de sortie de notre établissement et lorsque Madame sera de retour à son domicile dans les Yvelines.

Les prestations d'aide et d'accompagnement à domicile étant vitales pour la sécurité de la résidente, le service ACT finance donc le coût des interventions complémentaires pour lui permettre de rester dans notre service et d'éviter un retour à l'hôpital, mais génère une charge importante pour le service ACT.

2.3.4. LES SORTIES DU DISPOSITIF

■ 9 sorties en 2019



🏠 Détail des 8 attributions de logements du parc social :

Origine des sorties 2019	ACT 75
Accord Collectif Départemental	4
PILS	1
Action Logement	1
Préfecture via le DALO	2
Total sortie 2019	8

■ Suivi après la sortie

	Type de sortie	Durée moyenne de l'accompagnement	Nature des démarches
Résident 1	Logement social / Relogement mère enfant	1 mois	Tentative de réaliser un dossier FSL, échange téléphonique avec le bailleur, le résident n'a pas donné suite
Résident 2	Collocation dans parc privé	1 mois	Prise de nouvelle, remise de documents
Résident 3	Logement social	En cours depuis le 31/11/19	Aide à la rédaction de courriers et à la constitution de dossiers.
Résident 4	Logement social / action logement	1 mois	Changement adresse
Résident 5	Logement social DALO	6 mois	Suite dossier FSLH / dossier AAH
Résident 6	Logement social ACD	1 mois	Suivi social Mairie
Résident 7	Logement social ACD	2 mois	Suite dossier administratif et installation

2.4. LES ACTIVITES DE LA COORDINATION MEDICO-PSYCHO-SOCIALE

L'équipe médico-psycho-sociale est composée d'un chef de service, de deux infirmières, d'un médecin, de trois coordinatrices sociales, d'une aide à domicile, d'une psychologue, d'un chargé de mission logement et d'un agent de maintenance.

2.4.1. LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

L'équipe médico-psycho-sociale est composée d'un chef de service, de deux infirmières, d'un médecin, de trois coordinatrices sociales, d'une aide à domicile, d'un chargé de mission logement et d'une psychologue. Les interventions individuelles, balisées par le projet personnalisé de chaque résident, (écrit et contractualisé dans le « projet personnalisé médico-social »), sont essentiellement basées sur les entretiens avec le coordinateur social et médical, les visites à domicile et les bilans qui ponctuent l'accompagnement. Lors des entretiens, un certain nombre de démarches quantifiables sont effectuées. Ces démarches peuvent concerner : l'éducation à la santé, l'administratif, le juridique, le soutien dans la gestion du budget, le travail avec la famille, l'élaboration d'un projet professionnel, l'aide à la vie quotidienne et aux loisirs, les démarches pour le relogement.

Depuis quelques années, le travail collectif est important et conséquent dans notre service. Institués et réguliers, les ateliers collectifs font partie intégrante de l'accompagnement médico-psycho-social et l'investissement des résidents est formalisé dans leurs projets personnalisés.

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de résidents concernés
Médecin	178	36
2 Infirmières	258	39
Psychologue	112	26
3 Coordinatrices sociales (AS, CESF)	800	39
Chargé de mission logement	83	24
Chef de service	200	36
Directrice	10	4

Rendez-vous d'admission

Nous avons rencontré 9 personnes en entretien de préadmission. Une personne ne s'est pas présentée et nous avons refusé une candidature non adaptée.

Il y a eu 7 admissions.

Entretiens de préadmission : coordination médicale	9
Entretiens de préadmission : coordination sociale	9
Entretiens de préadmission : psychologue	2

2.4.2. LES ACCOMPAGNEMENTS PHYSIQUES

CM : Coordination Médicale, CS : Coordination sociale

Visites à domicile	CS : 190 CM : 129
Visites à l'hôpital	CS : 7 CM : 6
Accompagnements physiques pour les démarches	CS : 83 CM : 0
Accompagnements physiques pour la santé	CM : 27

2.4.3. LES ATELIERS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

Les temps de rencontre avec les résidents, qu'ils soient conviviaux (petit déjeuner, rencontre informelle) ou institutionnels (réunion d'expression des résidents) sont des temps qui permettent de mobiliser les résidents autour de leurs attentes et de leurs besoins.

C'est à partir de ces échanges que l'équipe élabore et propose des temps d'atelier. Malgré l'attention portée au fait que les sujets d'ateliers correspondent aux attentes des résidents, nous constatons qu'il reste difficile de les mobiliser au long cours. La maladie et les traitements impactent énormément les humeurs des résidents et leur capacité à se mobiliser. Les difficultés administratives, (refus de titre de séjour, titre de séjour ne permettant pas de travailler, ...), envahissent certains résidents et les freinent à « prendre soin d'eux ».

Malgré cette difficulté, nous poursuivons nos efforts quant à l'animation d'atelier. Cela reste difficile pour les équipes qui prennent un temps conséquent pour monter des ateliers (déroulé de séance, organisation, mobilisation, animation) auquel parfois seul 2 résidents répondent présents. Cela occasionne une certaine démotivation.

Néanmoins, nous restons mobilisés et restons persuadés du bien-fondé de ces ateliers et de leurs nécessités.

■ L'atelier Logement_(cf. savoir habiter)



NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR SEANCE	NOMBRE DE RESIDENTS QUI ONT PARTICIPE AU MOINS 1 FOIS DANS L'ANNEE
7	7.6	16

Rappel des objectifs :

- 📦 Il s'agit de développer les compétences des participants en matière de « savoir-habiter », en travaillant sur les représentations et en accroissant les savoir-faire quant à la gestion du futur logement (sur les plans administratif, technique, symbolique etc.)
- 📦 Comprendre les dispositifs mobilisables pour le relogement et notamment le système du logement social
- 📦 Connaitre les démarches à entreprendre avant d'entrer dans son logement
- 📦 Gérer son budget de locataire
- 📦 Entretien son logement

Bilan :

Le rythme des ateliers s'est intensifié au cours de cette année, avec la programmation semestrielle d'un atelier toutes les 6 à 8 semaines. Différents thèmes ont été abordés cette année, en lien avec le « Savoir Habiter » :

- 📦 La gestion du budget via le jeu KIJOULOU
- 📦 Comprendre le système et le circuit de la demande de logement social
- 📦 De la proposition de logement à l'état des lieux
- 📦 Faire valoir ses droits en faisant le recours DALO
- 📦 Les différents dispositifs de sorties avec le soutien d'une équipe sociale
- 📦 Vers un relogement en Province
- 📦 Les droits et les devoirs des locataires

Evaluation :

En amont de l'atelier, des résidents sont préconisés par leur référent social ou médical en fonction du thème de la séance. Des rappels téléphoniques sont alors effectués pour ces personnes et un compte-rendu de l'atelier est restitué en réunion d'équipe, afin que les éléments puissent être éventuellement repris en entretien individuel, par les référents et/ou par la chargée de mission logement.

Perspectives et objectifs de travail :

- 📦 Le déménagement : démarches et budget
- 📦 L'état des lieux et les réparations locatives
- 📦 L'entretien du logement
- 📦 Eco-Logis

■ L'atelier « Relaxation Sonore»



Animé par Sabrina Le Corre, intervenante extérieure (praticienne en techniques de relaxation), pour l'Association Relax'A'sons.

Nombre d'ateliers	Nombre de résidents concernés
15	17

Ces ateliers de relaxation sont essentiellement axés sur le lien entre le corps et le son, par l'utilisation d'instruments harmoniques traditionnels venant des 4 coins du monde. Les divers instruments utilisés sont le didgeridoo, le bol chantant, la sansula, le tubalophone et des carillons. Ils permettent d'aborder de manière ludique et créative la conscience du corps par la perception et les sens, ainsi que le rapport aux autres et à l'environnement.

Le contenu des ateliers est proposé à la demande, en fonction des objectifs souhaités (de même que le choix des instruments).

Lors de ces séances, différentes techniques de relaxation peuvent être utilisées : visualisation, relaxation non verbale, relaxation psycho-sensorielle, etc... Les choix sont faits en fonction des souhaits et des attentes des participants. Chaque séance est précédée et suivie d'un échange verbal, avec un questionnaire de satisfaction. Il est proposé aux résidents, entre 2 séances, des outils permettant d'acquérir une autonomie dans la relaxation.

L'une des infirmières du service est référente professionnelle de cet atelier : des entretiens réguliers au début et à la fin de chaque semaine d'ateliers permettent de faire le lien avec le travail pluridisciplinaire mis en œuvre, et d'échanger sur ce qui s'est passé au cours des séances. Des échanges sont aussi mis en place avec la psychologue du service, ainsi que la participation tous les 6 mois à une réunion d'équipe.

L'évaluation :

- 15 ateliers, (3 ou 4 séances individuelles par atelier), ont été proposés en 2019, à un rythme d'une fois tous les 2 mois : 3 en février, 3 en avril, 3 en juin, 3 en septembre et 3 en novembre, ainsi que 8 séances individuelles et une collective au centre de dialyse de Hyères, lors du séjour en mai.
- 7 hommes et 10 femmes y ont participé.

Perspectives 2020 :

En 2020, nous envisageons de maintenir le même rythme d'ateliers de relaxation pour les résidents, à savoir, une fois par trimestre, à raison de 3 demi-journées par cycle, ce qui permet à 8 résidents de s'inscrire à chaque intervention.

■ L'atelier « SOCIO-ESTHETIQUE »



NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR SEANCE	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
23 (2 / mois)	5	10 femmes et 3 hommes

Rappel des Objectifs :

- 📁 Acquérir une plus grande confiance en soi du point de vue de l'image corporelle
- 📁 Travail sur l'hygiène
- 📁 Accès au plaisir par les soins de contact et de bien être
- 📁 Connaissance de soi
- 📁 Installer une régularité dans les soins au quotidien

Les thématiques abordées en 2019 :

- 📁 Soins du visage à base d'ingrédients culinaires (yaourt, miel, citron, concombre)
- 📁 Technique d'automassage
- 📁 Fabrication d'un gel douche
- 📁 Soins du visage au soleil : huiles solaires, crèmes solaires et indices de protection
- 📁 Soins autour du sourire, fabrication d'un gommage et d'un baume à lèvres
- 📁 Soins visage
- 📁 Morphologie

- 📁 Colorimétrie
- 📁 Mise en valeur par le choix du vêtement, leur couleur, le maquillage
- 📁 Soins de la peau
- 📁 Soins du visage à base de produits marins
- 📁 Soins des mains et baume de karité
- 📁 Huiles, automassage mains et visage
- 📁 Soins du visage méthode Gaucho (massage japonais)
- 📁 Soins du visage à base d'ingrédients culinaire (pomme de terre, tisane)

2 visites extérieures ont été organisées : une visite au Musée de l'Homme ayant comme thème « Sur ma peau » et une visite du Musée Fragonard autour du parfum.

Madame Sylvie MARINI, intervenante en socio-esthétique, a également participé à la journée de notre Fondation afin de sensibiliser les visiteurs et les autres collègues à la socio-esthétique.

Perspectives et objectifs de travail 2020 :

- 📁 Nous prévoyons de décliner 2 séances socio-esthétique en séance ETP
- 📁 A la demande des résidents, des sorties seront programmées (visite à la tour Jean sans Peur, la Mosquée de Paris, des expositions autour de l'esthétique)
- 📁 Ateliers senteurs

■ L'atelier « SOPHROLOGIE »

Animé par Madame Violette Gaudet, sophrologue, diplômée de l'Académie de Sophrologie de Paris (<http://academie-sophrologie.fr/>)

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR SEANCE	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
16 (8 / mois)	2	10 femmes et 3 hommes

Au mois de septembre 2019, nous avons été contacté par une personne souhaitant proposer, bénévolement, des séances de Sophrologie pour les résidents. Après l'avoir rencontré, nous avons convenu qu'elle interviendrait une fois par semaine durant 2 heures.

Nous avons convenu aussi de temps de rencontres réguliers en réunion d'équipe afin d'intégrer ce travail à celui de l'équipe pluridisciplinaire.

La première séance dure environ une heure et permet au praticien et au résident de se rencontrer. Par la suite, pour ceux qui veulent poursuivre ces temps, il leur est proposé des séances de 40 minutes.

13 personnes ont participé à une première séance. Seule une personne n'a pas souhaité poursuivre. Les 12 autres bénéficient, au moins, d'une séance par mois.

Evaluation :

Les résidents expriment un mieux-être immédiat après la séance. Certains (8/12) disent réutiliser les outils envoyés par la sophrologue (bande son) qui permettent de continuer à pratiquer et de développer ses compétences à se relaxer par soi-même.

Perspective :

Cet atelier sera maintenu jusqu'à juillet 2020, date de fin d'engagement de la sophrologue.

■ L'atelier Expression Plastique

Nous avons accueilli dans l'équipe une nouvelle professionnelle art-thérapeute qui intervient les mardis de 14h00 à 16h40 depuis le mois de Juin. 4 résidents ont participé régulièrement à cet atelier.

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS PAR SEANCE	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
20 (4/mois)	2	5 femmes et 3 hommes

■ L'atelier Insertion Professionnelle

A la demande des résidents, deux coordinatrices sociales ont construit et animé un atelier autour du Curriculum Vitae, au format E.T.P.

NOMBRE D'ATELIERS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
1	4	4
Rencontre partenaires Cap Emploi: 1		16

Les objectifs :

- 📁 Valoriser son expérience professionnelle et ses compétences
- 📁 Savoir présenter un CV dans la forme et dans le fond
- 📁 Connaître les informations indispensables devant apparaître dans un CV
- 📁 Savoir adapter son CV en fonction de l'offre d'emploi

Perspective pour l'année 2020 :

- 📁 Prochain atelier « outils de communication - mon CV » : 18 Mars 2020
- 📁 Evoquer ses qualités/défauts, points forts et points faibles
- 📁 Comment gérer son stress ? En entretien ?
- 📁 Savoir se présenter
- 📁 Organiser des sorties (forum pour l'emploi, salon, ...) pour la recherche d'emploi.

■ Les ateliers d'Education à la Santé

Les résidents bénéficient, en lien avec leur projet personnalisé médicosocial et en plus des entretiens d'accompagnement classiques, d'un programme ETP autour des différents champs de la santé.

Deux ateliers collectifs ETP se sont déroulés en 2019 :

NOMBRE D'ATELIERS COLLECTIFS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
2	4	4

- 📁 "Les petites urgences du quotidien" dont l'objectif est de savoir gérer au domicile les blessures légères (contusion, coupure, brûlure.....) : deux résidents ont activement participé et souhaitent un atelier autour de la trousse à pharmacie.
- 📁 "Préparer sa consultation avec un professionnel de santé" dont l'objectif est d'anticiper, préparer les documents administratifs et médicaux nécessaires et poser les bonnes questions afin d'éviter stress et confusion. 6 résidents ont participé et ont compris la nécessité d'anticiper la consultation

(préparer les papiers, lister les questions ou se faire aider pour les lister), de ne pas hésiter à poser une question si la réponse n'a pas été comprise. Utilité du classeur avec tous les documents dedans (attestation carte vitale, dernier CR, ordonnance, résultats sanguins, imagerie...).

21 ateliers santé individuels spécifiques adaptés :

NOMBRE D'ATELIERS INDIVIDUEL	NOMBRE MOYEN DE SEANCES PAR PARTICIPANT	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES
21	2	9

-  **Nutrition** : 6 résidents ont bénéficié de 12 séances individuelles
-  **Sommeil** : 3 résidents ont bénéficié de 4 séances individuelles
-  **Compétences d'auto-soins** : 1 résident a bénéficié de 2 séances
-  **Gestion et préparation de traitement** : 1 résident a bénéficié de 3 séances

Perspective pour l'année 2020 :

Nous prévoyons de faire intervenir Migration Santé afin d'aborder la sexualité au travers de 5 ateliers :

- Oser parler de sa sexualité
- Nouvelles présentations et nouveaux savoirs sur les organes génitaux
- Fonctionnement des appareils génitaux et rapports sexuels
- Autorisons-nous à la rencontre ?
- Usage du préservatif comme moyen de prévention

■ Les ateliers d'Activité Physique Adaptée : Activité piscine en 2019



NOMBRE DE SEANCES COLLECTIVES	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE RESIDENTS CONCERNES DANS L'ANNEE
28	4	8

Le plaisir de la pratique physique adaptée, en groupe, favorise une fréquentation régulière et une progression pour chacun des participants. Les fiches de présence et de liaison entre intervenants et membres de l'équipe ACT nous permettent de connaître le travail effectué durant les séances et de pouvoir nous appuyer sur les apports, les acquisitions, les bénéfices, et les capacités mobilisables des personnes participantes pour accompagner l'autonomisation des personnes dans d'autres domaines tels que les projets professionnels, la prise en compte du prendre soin de soi dans son quotidien, ...

Les objectifs de cet atelier sont :

-  Découvrir le milieu aquatique
-  Etre en sécurité dans l'eau et savoir conserver ses voies aériennes hors de l'eau
-  Apprendre à entrer dans l'eau de différentes façons
-  Savoir se déplacer avec et sans matériel, en mode ventral et dorsal
-  Savoir s'immerger complètement
-  Respirer de façon cohérente avec le milieu
-  Prendre du plaisir et participer pleinement à l'activité

Les perspectives 2020 :

-  Maintenir la promotion de l'activité physique adaptée au sein de notre service ACT pour le plus grand nombre de personnes accompagnées
-  A la demande des résidents, l'activité piscine sera reconduite en 2020

-  Co-Construction et co-animation d'une séance collective d'éducation thérapeutique du patient sur le thème de l'activité physique intégrée à notre programme ETP.
-  Intégrer la participation des résidents dans leur projet personnalisé, en fonction de l'évaluation de leurs attentes et de leurs besoins repérés lors des bilans éducatifs partagés et des évaluations tout au long du parcours en ACT
-  A la demande des résidents, ces ateliers seront reprogrammés en 2020

2.4.4. LA CONVIVIALITE

La convivialité joue un rôle important dans l'accompagnement. Elle permet un accompagnement différent du quotidien et du soin. Elle est inscrite dans le projet personnel du résident et obéit elle-même à un projet, articulant les besoins et les demandes de la personne et de l'équipe. Elle permet au résident de disposer d'un lieu d'échange dans lequel il peut s'épanouir dans un domaine précis par la médiation qu'offre l'activité conviviale et enrichir une relation avec les membres de l'équipe qui l'anime. La rencontre, créée par l'activité entre l'équipe et le résident permet de construire une relation non fusionnelle et moins dans la dépendance que celle existant dans le quotidien de l'accompagnement global et du soin.

MOMENTS DE CONVIVIALITE / ANIMATION	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE MOYEN DE PARTICIPANTS
Repas mensuels préparés par les résidents	8	13
Petits déjeuners	42	15
Fête de l'été	1	33
Fête de fin d'année	1	30
Sortie à la mer mutualisée avec 2 services ACT	1	17
Sortie à Paris plage mutualisée avec les ACT 94	1	4
Pique-nique et ballade au Bois de Vincennes	1	3

Afin de faciliter la rencontre entre résidents mais également entre les résidents et l'équipe professionnelle, différents temps sont organisés au cours de l'année.

- 1 fois par semaine, un petit déjeuner est organisé. Un membre de l'équipe et un résident volontaire s'organisent pour élaborer un petit déjeuner auquel l'ensemble des résidents est invité. C'est l'occasion de parler nutrition, du programme de la semaine, de prendre des nouvelles de chacun... Nous en profitons également pour faire intervenir certains de nos partenaires pour présenter leur action (VIACI : Association de sport adapté / Présentation de Tanja, animatrice d'atelier d'Expression Plastique)
- Nous soutenons également les résidents dans l'organisation d'un repas mensuel. Un budget est mis à leur disposition (en fonction du nombre d'inscrits). 2 ou 3 résidents volontaires, soutenus par un professionnel de l'équipe, déterminent le menu, organisent les courses et réalisent le repas. Ce temps fort permet à chacun de se retrouver autour d'un temps convivial. La nutrition est travaillée durant ces temps.
- Nous avons organisé un temps festif pour la fête de l'été. Un musicien professionnel est intervenu et a su faire danser les résidents, mais également l'équipe. Les résidents ont pris en charge le repas, aucun budget n'a été attribué, ce sont les résidents qui ont financé en totalité le repas.
- Du fait des grèves, de l'impossibilité de l'équipe de pouvoir être présente en soirée pour le réveillon et de la volonté des résidents d'organiser un temps à cette occasion, nous avons soutenu un temps d'auto-organisation des résidents le 31 décembre 2019. Après avoir déterminé un budget, et déterminé un responsable des « clefs », ce repas a eu lieu et a permis aux résidents de passer un moment festif en ce jour « spécial ».

2.4.5. LES GROUPES D'EXPRESSION

Les groupes d'expression des résidents et leur participation à la coordination des résidents de la Fédération Santé Habitat permettent aux résidents de s'investir et de participer à la réflexion du fonctionnement des ACT. C'est un véritable temps de démocratie participative qui permet à chacun de porter un regard critique et de pouvoir réaliser des propositions.

Groupe d'expression du service

NOMBRE MOYEN DE RESIDENTS	NOMBRE DE GROUPES D'EXPRESSION 2019
11	10

Conformément aux dispositions prises par la loi du 2 janvier 2002, le service a institué un groupe d'expression des résidents. Il est mis en place depuis plusieurs années et son fonctionnement se modifie au regard de l'évolution des participants.

Cette instance a pour objet d'associer les résidents au fonctionnement du service, notamment sur l'organisation, les activités et les « prestations » offertes par le service. Cette rencontre vise à faire du lien entre les résidents et les tenir informés sur la vie du service, sur ses orientations et sur son projet. Les résidents peuvent s'exprimer sur les conditions d'accueil et faire des propositions concernant les activités et les rencontres collectives à venir.

Ce groupe d'expression, qui se tient chaque mois, est ouvert à tous les résidents et à un professionnel (un professionnel différent à chaque groupe d'expression). Il est animé par le représentant des résidents et le chef de service.

Ordres du jour des groupes d'expression en 2019 :

Janvier 2019 :

Invitation aux résidents de participer à une étude de l'ARS : la place des résidents et leur regard sur les dispositifs médico-sociaux en tant qu'utilisateur ;
Présentation d'un résident « patient expert » ;
Présentation de la démarche d'évaluation externe et la place dédiée aux résidents et leur participation.

Février 2019 :

Election des représentants des résidents (Rappel des missions) ;
Présentation du nouveau chef de service ;
Organisation du repas des résidents ;
Rappel des activités : les résidents demandent de relancer l'activité piscine avec Viacti.

Mars 2019 :

Présentation du chargé de mission logement ;
Présentation par la socio-esthéticienne des ateliers de socio-esthétique ;
Présentation des résultats des élections résidents ;
Projet atelier Art plastique, l'intervenante sera présente au prochain groupe d'expression ;
Présentation de l'atelier « préparer sa consultation avec un professionnel de santé » par le médecin ;
Point sur les recrutements du service en cours ;
Organisation repas des résidents.

Avril 2019 :

Présentation de la nouvelle coordinatrice sociale ;
Info : 2 nouveaux résidents vont intégrer l'ACT ;
Rappel/ l'activité piscine a repris tous les mercredis ;
Accueil jardin : proposition de venir jardiner les vendredis matins avec l'agent de maintenance à 9h30 ;

Organisation du repas des résidents ;
Préparation d'une journée à la mer : Où ? Quand ? Comment ?
Organisation d'un pique-nique au parc Floral ;
Question : faisons-nous quelque chose pour la fête de la musique ?

Mai 2019 :

Info : Pique-nique au parc Floral le 28 ;
Repas des résidents sur le thème du barbecue ;
Médiation inter-résidents suite à l'utilisation de la buanderie en dehors des heures convenues ;
Un résident propose une sortie au jardin d'acclimatation ;
Sortie à la mer : choisir une plage avec accès possible aux personnes PMR ;
Echange autour des changements du personnel et des changements induits.

Juin 2019 :

Sortie Parc Floral annulée du fait de la canicule ;
Présentation du projet Fête de l'été : chacun prépare quelque chose à manger sans participation des ACT, (seulement les boissons), présentation du musicien qui animera : projet validé ;
Information : journée à la mer le 28 août / Prévoir un « plan B » en cas de pluie ;
Médiation résidence : utilisation de la cuisine en aérant afin de ne pas gêner le reste de la résidence ;
Viacti : avec la canicule STOP ou Encore ?
Rappel des présences durant l'été ;
Présentation de Tanja, art thérapeute, qui assurera des ateliers arts plastiques.

Juillet 2019 :

Retour sur la fête de fin d'année ;
Présentation de la démarche d'évaluation externe : invitation à participer aux 2 temps organisés avec Esprit médiation ;
Présentation de l'atelier expression artistique ;
Information : visite de sécurité sur l'ensemble des appartements ;
Présentation de la journée à la mer ;
Rappel des préconisations en cas de canicule.

Septembre 2019 :

Echange autour du coût à l'année d'une place en ACT, droit, devoir et engagement ;
Présentation d'une bénévole Sophrologue ;
Information : reprise de la piscine avec Viacti ;
Rappel du fonctionnement de la buanderie ;
Fête de fin d'année : des idées ? un groupe de travail ?
FSH la fédération représentant les ACT : le 30 octobre, journée de réflexion avec les résidents au ministère, inscription.

Octobre 2019 :

Fête de fin d'année : recueil des idées et proposition de fête à la crypte avec buffet et musicien validés ;
Rappel des ateliers socio-esthétique ;
Viacti : RAPPEL de l'importance de prévenir lorsque l'on ne participe pas à l'activité piscine afin de prévenir les intervenants ;
Présentation du projet de recueil de la parole des résidents avec Approches Médiation : appel à inscription ;
Rappel : l'agent de maintenance est sollicité sur l'ensemble de la Fondation. Il ne peut répondre aux sollicitations en direct. Il est nécessaire de réaliser une demande soit directement auprès du chef de service soit à sa référente.

Novembre 2019 :

Présentation du projet finalisé de la fête de fin d'année mutualisé avec le service ACT 94 ;
Organisation d'un temps festif sur la résidence en auto-organisation par les résidents le 31 décembre : une résidente, représentante élue se propose « responsable » de cet événement ;

Rappel : Ateliers Sophrologie / Art plastique / Socio esthétique / petit déjeuner / Logement ;
 Pas de réunion en décembre 2019 ;
 Echange autour des cartes de séjour pour soin, droit, devoir et difficultés : témoignage d'un résident ;
 Présentation d'un nouveau résident.

La coordination des résidents Ile-de-France de la Fédération Santé Habitat

PARTICIPATION DES RESIDENTS A LA COORDINATION DES RESIDENTS ILE DE FRANCE DE LA FSH	DATE D'INTERVENTIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS DU SERVICE
Thèmes et planification des rencontres 2019	20/02/2019	6
« Bien préparer sa sortie des ACT »	29/05/2019	6
Présentation de l'appel à contribution LSS LAM ACT pour groupes de travail HAS sur les recommandations de bonnes pratiques	2/09/2019	2
« Votre avis sur les 1 ^{ers} résultats de la recherche autour des besoins en santé des personnes accompagnées en ACT »	9/10/2019	7
Préparation et participation au séminaire Résidents FSH	30/10/2019	11
Organisation et mise en œuvre de la rencontre avec Mme Christelle DUBOS, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé	4/12/2019	10

2.4.6. LE PARTENARIAT

Participation à la recherche collaborative sur l'étude des besoins en santé des résidents poly pathologiques hébergés en ACT.

En 2019, nous avons poursuivi notre travail de recherche en collaboration avec la FSH et le LEPS de Paris13. Cette étude a pour objectif de caractériser les besoins éducatifs en santé des résidents vivant en Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) et concernés par plusieurs problèmes de santé.

Le groupe de co-chercheurs est constitué avec des chercheurs du laboratoire de Paris 13 (LEPS), des professionnels œuvrant en ACT et des résidents accompagnés par diverses structures.

En 2019, nous avons participé à ce travail de recherche en tant que co-chercheurs (1 chef de service ACT 94 et 1 résident des ACT 75). Nous avons participé à la suite des interviews des structures tirées au sort et réparties dans toute la France, initiés en 2018, et nous avons travaillé également sur l'analyse des données.

Une première présentation de cette étude a été présentée au colloque de la SETE à Toulouse en avril, (cf. poster en annexe) puis au colloque de la FSH à Besançon au mois de juin, centrée sur les apports de la recherche collaborative.

Les apports de la recherche ont été identifiés par chacun des co-chercheurs tels que l'acquisition de nouvelles compétences, l'enrichissement humain, l'évolution de la posture professionnelle, la complémentarité entre co-chercheurs, sur mes pratiques professionnelles.

Par exemple : « Modification de façon consciente de ma façon d'accompagner des équipes au développement de projet. Ex : mise en place d'emblée d'un temps de travail sur les valeurs, s'accorder sur le vocabulaire et prendre le temps de s'approprier les concepts, et l'utilisation d'outils collaboratifs, donner des articles à lire aux équipes... ».

Les résultats seront présentés lors du colloque de la Fédération Santé Habitat en juin 2020 à Epinal, puis le compte rendu final sera mis en ligne sur le site de la Fédération.

3. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

La psychologue a pris son poste le 20 mai 2019 au sein des ACT 75.

La démarche d'aller vers :

La majorité des personnes hébergées au sein des ACT n'a pas de demande de soutien psychologique en première intention.

Pour cette raison, la psychologue privilégie la démarche « d'aller vers » en saluant et en prenant du temps avec les résidents dans la salle d'attente, dans le couloir ou en participant à des temps conviviaux comme le petit déjeuner.

Dans ces moments informels, les personnes peuvent se livrer peu à peu après avoir parlé de la « pluie et du beau temps ». C'est « au cas par cas » et au cours de ses rencontres informelles que les personnes peuvent exprimer le souhait de la rencontrer.

Pour certains résidents, une demande sera à décrypter au fil du temps et pour d'autres, elle pourra être formulée plus directement.

Le travail de la psychologue consiste à lever les résistances quant aux craintes liées aux représentations de la fonction de psychologue (la folie, la toute-puissance du savoir...).

Parallèlement, l'équipe médico-sociale demeure également essentielle pour soutenir les résidents dans l'investissement de cet espace de parole avec la psychologue. Cette demande peut s'exprimer auprès d'eux.

Des entretiens dans le cadre du soutien psychologique :

Le soutien psychologique est individualisé. Il s'appuie sur le souhait et la demande du résident. Cette demande sera parfois à élaborer, à étayer.

Il est réalisé au « cas par cas » en fonction de la personne, avec ses craintes, ses attentes, ses difficultés, ses défenses et ce qu'elle porte de son histoire nécessitant adaptation et souplesse de la part du psychologue.

Ainsi, le soutien peut être ponctuel ou à plus long terme en fonction de la demande de la personne et de son souhait d'investissement dans un travail de réflexion sur soi.

Il donne lieu à un travail d'introspection où l'écoute, la reformulation, l'élaboration et l'utilisation de techniques psychothérapeutiques sont utilisées.

Dans la perspective d'une sortie, l'accompagnement va consister à les préparer à se séparer des professionnels les ayant soutenus pendant cette période de leur vie et à quitter l'hébergement pour un ailleurs.

Les personnes hébergées ont la possibilité de poursuivre le suivi psychologique après la fin de leur séjour pendant une année.

La fin de l'hébergement ne signifie donc pas la fin du suivi psychologique.

Dans le cadre des suivis « extérieurs », il s'agit d'une période où est envisagée progressivement la fin du suivi psychologique.

La psychologue peut travailler un relai vers l'extérieur.

Les orientations :

L'accompagnement psychologique peut consister également à orienter les résidents vers des structures spécialisées (des associations spécialisées, des psychologues, des psychiatres, des médecins généralistes, etc...) en fonction des besoins et du souhait de la personne.

Son travail consiste à faciliter le lien entre la personne et les professionnels des institutions concernées afin de permettre un meilleur accompagnement.

Dans cette dynamique pour faciliter les orientations, la psychologue s'attache à développer du partenariat en proposant des rencontres avec des professionnels, en faisant le lien entre les professionnels et les résidents pour prendre un rendez-vous, voire accompagner physiquement les résidents en fonction de leur demande.

Les entretiens :

	ACT 75
Nombre de résidents rencontrés	26
Nombre total d'entretiens	112
Visites à domicile	11
Visites à l'hôpital	0
Orientations extérieures	3
Accompagnement pour orientation	1
Entretiens de préadmission	2

La psychologue a proposé 3 orientations à des résidents.

Dans ce cadre, elle a accompagné physiquement une personne hébergée pour faciliter la rencontre avec les professionnels d'une association spécialisée.

4. L'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE ACT 75-94

19 sorties sur les deux services. *4 Propositions en cours au 18/12/2019 non comptabilisées.*

9 propositions de relogement n'ont pas abouti :

- 5 propositions acceptées en 2^e ou 3^e position
- 1 refus du bailleur pour taux d'effort trop élevé
- 1 refus du candidat pour insécurité du quartier
- 1 positionnement annulé car un changement de tuteur aurait été nécessaire

■ Les types de sorties

Pour la majorité des résidents, la sortie d'ACT s'effectue vers un logement du parc social. Il y a cependant, certaines situations pour lesquelles une sortie vers un dispositif social plus léger est plus adaptée.

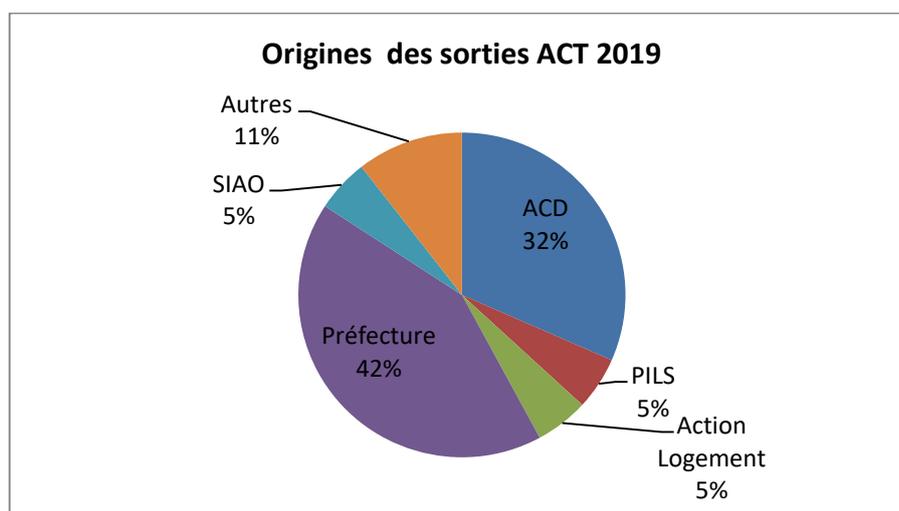
Un résident des ACT 94 est décédé en cours d'année.

Types de sorties	2015		2016		2017		2018		2019	
	ACT 75	ACT 94	ACT 75	ACT 94	ACT 75	ACT 94	ACT 75	ACT 94	ACT 75	ACT 94
Parc social	7	9	4	2	3	6	4	9	8	8
Habitat temporaire					1					
Collocation province									1	
Habitat adapté			1	1						1
Autre établissement médico-social	3	1		2						
Exclusion	1									
Rupture à l'initiative du résident		1	1	1		1				
Décès	1	2		1		2				1
Total sorties par service	12	13	6	7	4	9	4	9	9	10
Total ACT 75 et 94	25		13		13		13		19	

■ L'origine des propositions ayant permis la sortie des ACT

Sur les deux services confondus, 42% des propositions proviennent de la Préfecture et 32% des Accord Collectif Départemental. En effet, les sorties de dispositifs d'hébergement sont une priorité pour les services de l'Etat car elles favorisent la fluidité des parcours. Au sein des ACT 75, le dispositif d'Accord Collectif Départemental (ACD) est celui qui fonctionne le mieux. Les résidents du Kremlin-Bicêtre ayant un emploi ou une domiciliation à Paris ont pu en bénéficier. Au sein des ACT 94, la grande majorité des propositions émanent de la Préfecture (pas d'ACD dans le Val-de-Marne). Peu de relogement ont pu avoir lieu grâce à la PILS. En effet, la majorité des logements disponibles sont situés à La Celle-Saint-Cloud (78), ville que très peu de nos résidents envisagent.

Origine des sorties 2019	ACT 75	ACT 94	Total
Accord Collectif Départemental	4	2	6
PILS	1	0	1
Action Logement	1	0	1
Préfecture	2	6	8
SIAO	0	1	1
Autre (départ volontaire, décès)	1	1	2
Total sortie 2019	9	10	19



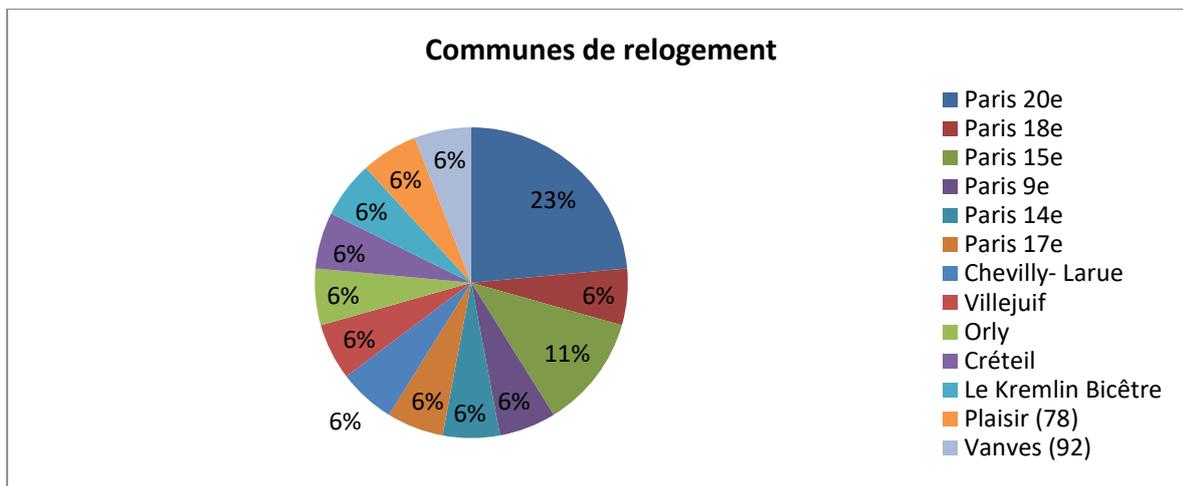
■ Les Bailleurs

La majorité des résidents sortis en 2019 sont dorénavant locataires chez Paris-Habitat et I3F. En effet, Paris Habitat est un des signataires de la convention d'Accord Collectif 75 et I3F semble avoir une partie de son contingent réservé au mal-logé via le DALO et la Préfecture.

Paris Habitat	4
Elogie -SIEMP	1
RIVP	1
I3F	2
France Habitation, 1001 vies habitat, Valophis, Aurore, CDC Habitat, ICF Habitat, Seine-Ouest Habitat, Clessence, OPH KB,	1 proposition pour chacun de ces bailleurs (soit 9 au total).
Autres (collocation province parc privé et décès,)	2
Total	19

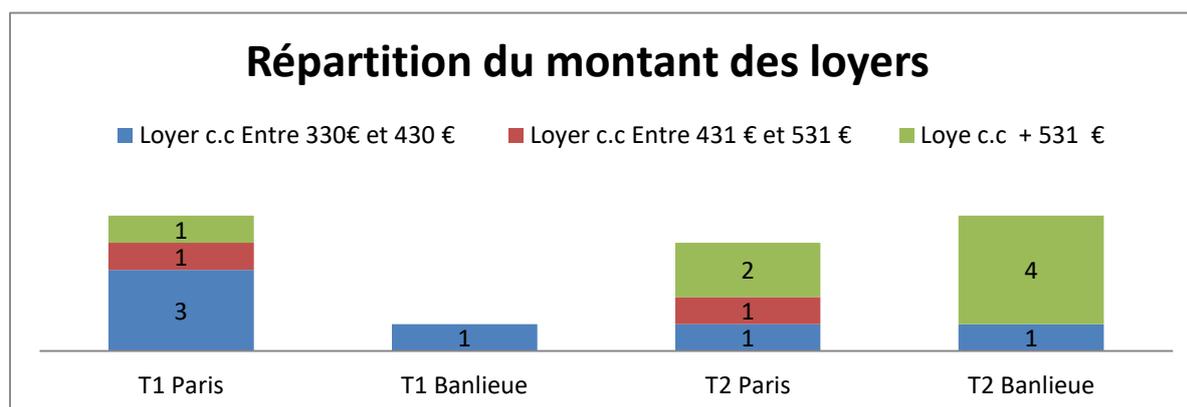
■ Les communes de relogement

23 % des résidents sur les deux services confondus ont été relogés dans le 20^e arrondissement. Les résidents concernés étaient tous domiciliés aux ACT 75 situé dans le 20^e. Cela peut poser la question d'une préférence communale, mais ces logements ont aussi un loyer un peu moins élevé.

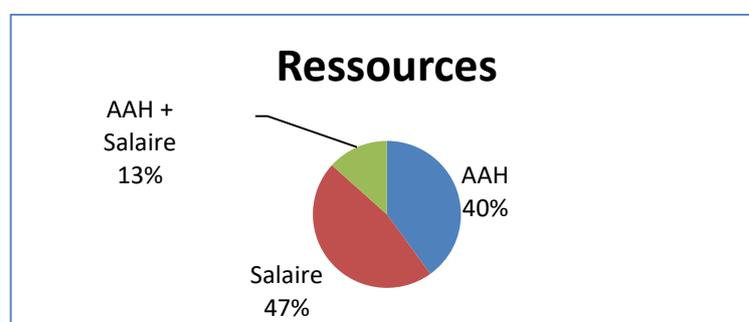


■ Le montant des loyers (Sans APL)

Sur les 9 résidents relogés à Paris, la majorité paie un loyer inférieur à 531€. Cependant, la majeure partie s’est vu attribuer un T1. Les résidents ayant accepté une proposition en banlieue ont des loyers plus élevés, mais ils bénéficient de logements plus grands. L’intégralité des résidents ayant un loyer supérieur à 531 € sont salariés, ce qui leur permet d’avoir un taux d’effort et un reste à vivre raisonnable.



■ Les ressources des résidents relogés



Sans surprise, 47% des résidents sorties du dispositif avaient un emploi. Ils sont cependant, 40% à avoir été relogés avec l’AAH et finalement peu à cumuler AAH + salaire.

■ Les démarches effectuées

Les recours DALO effectués en 2019 :

Amiable :

13 résidents ont été reconnus prioritaires au titre du DALO en 2019 (7 au Kremlin-Bicêtre + 6 à Paris). Il s'agit de la première étape pour faire valoir son droit à un logement. La majorité des résidents du Kremlin-Bicêtre ont été relogés par ce biais. Actuellement, 11 recours amiables sont en attente de décision de la COMED (Commission de Médiation DALO : 7 au Kremlin-Bicêtre + 4 à Paris).

Recours contentieux :

14 résidents ont été accompagnés dans ce cadre. Les recours contentieux permettent de signaler la non-application de la loi DALO au Tribunal Administratif et ainsi de condamner le Préfet à verser des astreintes jusqu'au relogement au FNAVDL (Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement). Ce recours est possible 6 mois après la reconnaissance DALO et ce dans un délai de 4 mois.

Recours indemnitaire :

7 résidents ont un recours indemnitaire en cours. Le recours indemnitaire est une longue procédure qui doit être menée avec l'aide d'un avocat. Elle permet aux résidents concernés de recevoir des indemnités pour l'absence de relogement.

42 % des résidents relogés ont reçu une proposition de logement par la Préfecture dans le cadre de leur reconnaissance DALO.

Les labellisations obtenues :

Accord Collectif Départementaux :

4 résidents ont été labellisés ACD 75 en 2019 et 2 autres sont en attente de passage en commission.

32% des résidents relogés ont eu une proposition via les ACD.

Ce dispositif est ouvert sous conditions de ressources aux résidents domiciliés ou ayant un emploi sur Paris. Certains résidents n'ont pas pu obtenir de labellisation en raison de leur situation administrative (absence de jugement de divorce, présence de dette).

PILS :

L'inscription au fichier PILS n'est ouverte qu'au résident concernés par le VIH ou une hépatite et qui bénéficie d'une domiciliation ou d'un emploi sur Paris.

7 résidents supplémentaires se sont inscrits sur le fichier cette année.

La principale difficulté réside dans la crainte pour certains d'être stigmatisé malgré le fait de préciser au résident qu'aucune information sur leur pathologie n'est communiquée au bailleur (seulement le sigle urgence médicale apparaît).

Les entretiens et accompagnements :

■ 142 entretiens réalisés : 59 ACT 94 + 83 ACT 75

■ 16 accompagnements physiques réalisés : 6 ACT 94 + 10 ACT 75

La majorité des accompagnements ont été réalisés :

- Chez l'avocat pour les recours indemnitaires DALO, lors de visite de logement, signature de bail et état des lieux ;
- Une résidente, de la résidence des Rasselins, a été accompagnée lors d'une permanence chez une attachée parlementaire pour évoquer sa situation face au relogement.

■ Les Ateliers Logement / Savoir-Habiter

	ACT 75	ACT 94
Nombre d'ateliers	7 (dont 1 annulé en raison de la grève)	7 (dont un avec aucun résident et un annulé en raison de la grève)
Nombre de participants total	46	21
Nombre de participants qui ont participé au moins 1 fois dans l'année	16	15
Nombre moyen de participants par séance	7.6	4.2

Thématiques abordées en 2019 :

- 📁 La gestion du budget via le jeu KIJOULOU
- 📁 Comprendre le système et le circuit de la demande de logement social
- 📁 De la proposition de logement à l'état des lieux
- 📁 Faire valoir ses droits en faisant le recours DALO
- 📁 Les différents dispositifs de sorties avec le soutien d'une équipe sociale
- 📁 Vers un relogement en Province
- 📁 Les droits et les devoirs des locataires

Thématiques à venir en 2020 :

- 📁 Le déménagement : démarches et budget
- 📁 L'état des lieux et les réparations locatives
- 📁 L'entretien du logement
- 📁 Eco-Logis

■ **Partenariats**

- 📁 **Collectif PILS** : participation aux réunions trimestrielles des référents
- 📁 **Comité de veille DALO 75 ET 94** : chaque trimestre, favorisent les échanges entre les associations concernées par le relogement et assurent une veille juridique des politiques du logement
- 📁 **Association Nouvelle-ville Vie-Nouvelle** : association dont l'objet est d'accompagner vers un logement et une réinsertion professionnelle en Province. En 2019, 2 orientations ont été réalisées, une est sur liste d'attente pour un rendez-vous et la seconde a été annulée (décès du résident)
- 📁 **Groupe SOS** : une visite de la maison relais Terre Neuve (Buzenval) va pouvoir être organisée courant 2020.
- 📁 **Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)** : un contact nous permet d'obtenir un duplicata des DLS, vérifier qu'elles sont toujours actives et obtenir les fiches AIDA
- 📁 **Avocat** : lien direct avec Maître Olivier Brochard pour les recours indemnitaires DALO
- 📁 **Cités Caritas** : en construction pour des demandes en direct de résidence sociale et de maison relais
- 📁 **Emmaüs Solidarité** : en construction avec la mission logement du groupe pour échanger autour de l'accompagnement individuel autour du relogement et notamment pour des ateliers
- 📁 **SIAO** : participation possible à une commission du SIAO 94, longue liste d'attente pour le SIAO 75. Les Fiches SIAO 75 réalisées pour tous les résidents ayant une demande de logement temporaire ou adapté et de tous les résidents prêts au relogement (pour inscription sur SYPLO). Les Fiches SIAO 94 uniquement pour les résidents ayant une demande de logement temporaire ou adapté (Inscription SYPLO automatique via la COMED si reconnu DALO)

■ Les perspectives

- 🏠 Rencontre avec les services logement des communes
- 🏠 Rencontre avec les Préfectures (DRIHL 75 et 94)
- 🏠 Association NVN pour l'animation d'un atelier autour du relogement en Province

■ Investissements immobiliers

- 🏠 L'ensemble des bailleurs sociaux du secteur ainsi que ceux qui nous louent déjà des logements ont été contactés par courriers avec en pièce-jointe l'agrément + DLS FMDC + Plaquette de présentation pour obtenir de nouveaux logements sociaux pour l'activité des services ACT
- 🏠 Recherche de 2 T2 pour le service du Val-de-Marne avec le siège
- 🏠 Projet d'ACT Dom : Contact avec a CCAPEX 94 qui devrait nous recevoir courant 2020
- 🏠 Projet de construction d'une nouvelle résidence à Ivry-sur-Seine avec « Toit et joie », bailleur de La Poste.

5. LE SEJOUR DE RESSOURCEMENT 2019 ACT 75-94

Départ en séjour pour 10 résidents du dispositif ACT pour une durée de 5 jours du 27 mai au 31 mai 2019.

Cette année, nous avons souhaité permettre aux personnes dialysées de partir aussi en séjour de ressourcement comme nous l'avons fait avec les autres résidents les années précédentes.

Aussi, nous ouvrons les inscriptions en priorité aux résidents concernés par une pathologie en lien avec l'insuffisance rénale et le contenu ainsi que la forme des ateliers proposés, seront particulièrement adaptés au rythme des temps de dialyse, temps de repos et temps libre des personnes.

Par l'organisation de ce séjour, nous souhaitons aussi renforcer la participation active des usagers à leur parcours en ACT.

Les résidents n'ayant pas pu participer à d'autres séjours de ressourcement, sont très demandeurs de pouvoir cette fois ci participer à ce projet.

Nous organisons deux temps de réunion avec les résidents et intervenants en amont du séjour, (en mars et en avril) afin de les préparer au mieux, pour pouvoir se projeter et participer à la construction du séjour en fonction de leurs attentes.

En mars : une séance ETP sur l'activité physique adaptée, sur le thème « Bouger c'est bon pour le corps et pour la tête ». Cette séance est co-animée par les intervenants de Viacti (formé à l'ETP) dont le professionnel qui doit partir avec le groupe, ainsi que les membres de l'équipe ACT qui accompagnent.

En avril, nous organisons une rencontre d'information sur les conditions pratiques du séjour : du départ à l'arrivée (les rendez-vous préalables avec les référents, les bagages à prévoir, le déroulé du voyage, visite virtuelle de la villa Marguerite, les activités, les séances de dialyse, le retour...).

■ Objectifs du séjour

- 📁 Rompre avec le quotidien (vacances et séjour de rupture avec le quotidien)
- 📁 Rompre l'isolement (lien social)
- 📁 Développer l'autonomie (choix des activités et participation pour prendre soin de soi)
- 📁 Développer des capacités d'auto-soin en lien avec le séjour
 - S'alimenter en respectant les contraintes alimentaires liées au régime spécifique pour chacun, en se faisant plaisir et en participant aux repas pris ensemble
 - Etre attentif à la qualité de son sommeil
 - Porter attention et améliorer la qualité de sa respiration
 - Améliorer la gestion de ses douleurs au quotidien (avant pendant et après la dialyse)
 - Améliorer sa capacité à se mouvoir

■ Moyens humains

- 📁 10 personnes accueillies en ACT
- 📁 2 intervenants extérieurs
- 📁 2 professionnels des ACT de la Fondation Maison des Champs dont 1 soignant

Le montant de la participation financière pour ce séjour, est fixé en fonction des revenus de chaque personne, (sur la base de 50 € par personne) et correspondra à des recettes en atténuations.

■ Fil conducteur pour le séjour :

Le séjour doit correspondre à un Espace-temps de plaisir et de joie partagé. Un temps de ressourcement où se déploie l'élan vital et l'énergie nécessaire pour s'engager dans un processus de changement.

Energie et ressourcement, à travers plusieurs types d'activités (Activités Physiques Adaptées Santé ; séances de relaxation collectives et individuelles, sur des temps dédiés : sur place à la Villa Marguerite et aussi en salle de dialyse le lundi soir et le mercredi soir).

Le centre de dialyse avec qui nous avons pu monter ce projet a souhaité éditer un article après notre passage, dans son journal semestriel.

En voici un extrait :



Séjour de ressourcement à la Villa Marguerite à Giens





La Fondation Maison des Champs avait déjà organisé des séjours avec des résidents, mais les personnes souffrant d'IRT en étaient exclues. Grâce à l'AVODD, nous avons pu organiser un séjour avec 10 résidents, dont 7 personnes dialysées, pour une durée de 5 jours et 4 nuits du lundi au vendredi du 27 mai au 31 mai 2019. Le lieu d'hébergement pour ces 5 jours était la maison de vacances solidaire -Villa Marguerite, à Giens, appartenant à la Fondation Cognacq-Jay.

Il aura fallu un peu de ténacité à la coordination médicale de notre Association ainsi qu'à Madame Angélique Duché de l'AVODD pour que les 7 centres de dialyse des 7 patients arrivent à communiquer toutes les informations nécessaires à la prise en charge à Hyères de ces personnes particulièrement fragiles.

Nous remercions profondément toute l'équipe d'AVODD présente sur place pour leur accueil et leur ouverture.

Cette première expérience a permis d'ouvrir la réflexion sur les possibles effets positifs de telles séances pendant les dialyses. Le principal retour des résidents a été que le son des instruments s'est mêlé au son des machines et qu'une fois l'intervenante partie, ils ont eu l'impression qu'elle était encore là. Ils nous ont confié qu'ils étaient un peu angoissés par cette dialyse en lieu inconnu, et que cette approche par la relaxation les avait rassurés et leur avait permis de mieux appréhender ce moment.

Lors du séjour, les résidents ont également pu bénéficier d'ateliers d'Activité Physique Adaptée Santé (APAS), proposés par Alane Couchy (Association VIACTI). Ainsi, ils ont pu nager avec des masques pour observer les fonds marins, faire du kayak de mer, ou encore participer à des jeux collectifs.

La beauté de la région et la proximité de la mer leurs ont fait beaucoup de bien. Ce dépaysement leur a permis de lâcher-prise avec le quotidien et de se ressourcer profondément en profitant intensément de chaque moment du séjour.

Pendant ce séjour, des ateliers de relaxation musicale ont été proposés par Sabrina Le Corre (Association Relax'A'sons). Elle voit régulièrement les résidents des ACT en séances individuelles, dans le cadre du programme d'Éducation Thérapeutique du Patient créé par la FMDC, « Cultiver le Soin de Soi ». Il leur est proposé différentes techniques de relaxation, accompagnées d'instruments intuitifs et sensoriels (visualisation, relaxation par le toucher, massage sonore...). Les différents objectifs sont de leur proposer un temps de bien-être autour du corps, une parenthèse de calme et de ressourcement, et des outils qu'ils puissent s'approprier afin de pouvoir accéder à une autonomie dans cette pratique. Les principaux bienfaits que nous pouvons constater sont une meilleure récupération après la dialyse et une meilleure qualité du sommeil la nuit suivant la séance. Lorsque les séances ont lieu avant la dialyse, ils nous rapportent que celle-ci est moins éprouvante pour eux. Nous avons souhaité profiter de l'opportunité de ce séjour pour proposer une intervention pendant la dialyse, ce qui était une première pour l'intervenante, comme pour les résidents. Cette intervention a eu lieu pendant la première dialyse du séjour, auprès des hommes, et a consisté en une mise en relaxation guidée par la voix et par une écoute d'instruments de musique (didgeridoo, tubalophone et bols chantants).

L'accueil très chaleureux reçu à la Villa Marguerite comme à l'AVODD a grandement participé aux bienfaits de ce séjour.

6. LES DEMANDES D'ADMISSION 2019 : LE GUICHET 75-94

Depuis 2017, 4 services ACT d'Ile-de-France et l'ARS 75 se mobilisent pour offrir un accès simplifié au dispositif d'Appartements de Coordination Thérapeutique en mutualisant leurs demandes d'admissions.

Le service ACT « maison Marie Louise » de l'association REGAIN Paris : 33 places

Le service ACT « la Berlugane » de la Fondation Cognacq-Jay : 13 places

Les services ACT 75 de la Fondation Maison des Champs : 32 places

Les services ACT 94 de la Fondation Maison des Champs : 33 places

Le service ACT de l'association BASILIADE désigné porteur du projet GU 75-94 : 18 places ACT

■ NOS OBJECTIFS

- 📁 Simplification des démarches : dossier d'admission unique pour 4 associations
 - Pour les personnes demandeurs d'ACT
 - Pour les partenaires (« services adresseurs »)
- 📁 Equité du traitement des dossiers de demandes d'admission
- 📁 Objectivité et cohérence des réponses aux demandes d'admission
- 📁 Proposer un observatoire (évaluer l'offre et la demande en Ile-de-France, typologie des profils et des problématiques)
- 📁 Gain de temps pour les gestionnaires d'ACT participant au GU 75-94 (réception et traitements de plus de 500 demandes chacun)

■ NOS PRINCIPES

- 📁 Le respect de l'inconditionnalité de l'accueil en ACT
- 📁 Apporter des réponses personnalisées et des préconisations si besoin aux prescripteurs

■ LA GENESE DE CETTE EXPERIMENTATION

- 📁 Des valeurs communes et partagées
- 📁 4 associations ayant l'habitude de travailler ensemble et de mutualiser sur différents projets,
 - Notamment à travers le collectif Alliance (6 associations)
 - Une juriste spécialisée dans le droit des étrangers mutualisée
- 📁 La volonté de nous adapter au nombre croissant de demandes

■ LE CADRE REGLEMENTAIRE

Article D312-154 du code de l'action sociale et des familles :

« Les appartements de coordination thérapeutique prévus au 9° du I de l'article L. 312-1 fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion. »

Inscription dans le PRS 2018-2022 :

Axe de transformation n° 1 du Cadre d'Orientation Stratégique (COS).

Schéma Régional de Santé focus « Offre destinée aux personnes en situation de grande précarité » parie sur les structures de soins résidentiels.

Axe 3 du PRAPS « Inscrire les personnes dans un parcours de santé » :

- 📁 « Renforcer et poursuivre le développement de l'offre existante en ACT, LHSS et LAM en améliorant la structuration territoriale et en répondant mieux aux évolutions des besoins (pathologies chroniques sévères, évolutives, fin de vie, etc.) »
- 📁 « Mieux anticiper les difficultés des patients à rester dans un parcours de santé »

- 📁 « Favoriser la fluidité du parcours de vie et de soins des personnes en situation de précarité et vulnérabilité sociale et/ou psychologiques en organisant les coopérations entre les différents secteurs d'intervention (hôpital, médecine de ville, médico-social, social) » ;
- 📁 « Améliorer les sorties du dispositif médico-social dédié aux personnes confrontées à des difficultés spécifiques vers les autres dispositifs sociaux, médico-sociaux ou le logement par un accompagnement adapté ».

■ Etat des lieux ACT à Paris et dans le Val de Marne

Paris

- 📁 12 services ACT autorisés à Paris
- 📁 321 places installées en 2019 à Paris

Val de Marne

- 📁 2 services ACT autorisés (Groupe SOS et FMDC)
- 📁 73 places installées en 2019 dans le Val de Marne

Cette mobilisation permet d'offrir un accès simplifié à :

- 📁 96 places sur Paris soit 35% des places parisiennes
- 📁 33 places dans le Val de Marne soit 43% des places du Val de Marne.

■ METHODOLOGIE DE L'EXPERIMENTATION

- 📁 Echanges informels ARS / ACT (printemps 2017)
- 📁 Retour de l'expérience du 93 (automne 2017)
- 📁 Lancement des travaux (janvier 2018)
- 📁 BASILIADE est désignée pour être le porteur du projet GU 75
- 📁 Création des outils (janvier à décembre 2018)
- 📁 Ouverture au 1^{er} janvier 2019
- 📁 Evaluation trimestrielle en 2019
- 📁 Proposition à d'autres ACT de Paris et du Val de Marne en 2020

6.1. LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ADMISSION 2019

■ Les étapes du traitement des demandes d'admissions

1. Réception et enregistrement administratif des dossiers, avec recherche de doublons
2. Traitement social
3. Traitement médical
4. Commission d'admission pour les dossiers refusés
5. Réponse aux prescripteurs

■ Nos critères de refus à l'admissibilité

Critères sociaux :

- 📁 Revenus supérieurs à 1 200€ par mois pour une personne seule
- 📁 Demande relevant uniquement d'un hébergement
- 📁 Demande prématurée, mais étudiée si OQTF en cours ou AME non ouverte

Critères médicaux :

- 📁 Absence de pathologie chronique
- 📁 Absence de besoin de coordination médicale
- 📁 Prise en charge médicale trop lourde
- 📁 Pathologie psychiatrique isolée
- 📁 Pathologie chronique accompagnée d'une comorbidité psychiatrique non stabilisée
- 📁 Addiction active isolée
- 📁 Troubles cognitifs sévères

■ Du temps de travail dédié

- 📁 Un assistant administratif, salarié du GU75-94 à 0,8 ETP
- 📁 Des vacations médicales assurés par des médecins coordinateurs ACT, financé par le GU 75-94
- 📁 Du temps social assuré par les équipes des établissements

■ La procédure de d'admission

L'assistant administratif assure la réception de la demande :



Vérification 1

- Doublon?
- Relance ou première demande?
- Complément d'information?



Vérification 2

- Le dossier est-il complet?
- Dossier social type, accompagné de sa note sociale étayée
- Dossier médical type, accompagné du dernier compte-rendu d'hospitalisation
- Disponible www.sante-habitat.org



Enregistrement

- Un numéro unique à retenir par toutes les parties prenantes: **2020/00X**
- La création de deux pochettes dédiées à l'étude des dossiers: l'une sociale, l'autre médicale

En cas de pièces manquantes :

Un courrier est envoyé indiquant les éléments manquants



2 semaines pour compléter le dossier

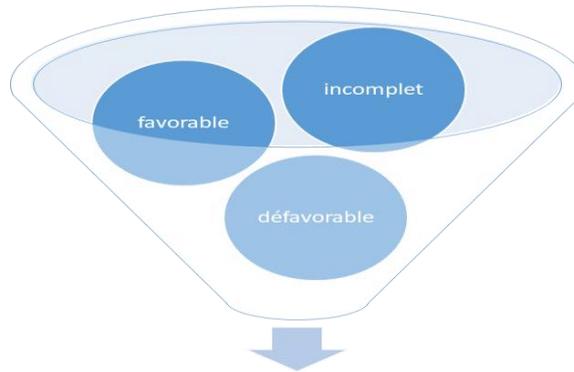


Seuls les dossiers complets seront étudiés

L'étude des dossiers :

- **Une lecture médicale** par un médecin coordinateur d'une des associations
- **Une lecture sociale** par un membre de la coordination sociale d'une des associations

Chaque lecteur professionnel note un avis :

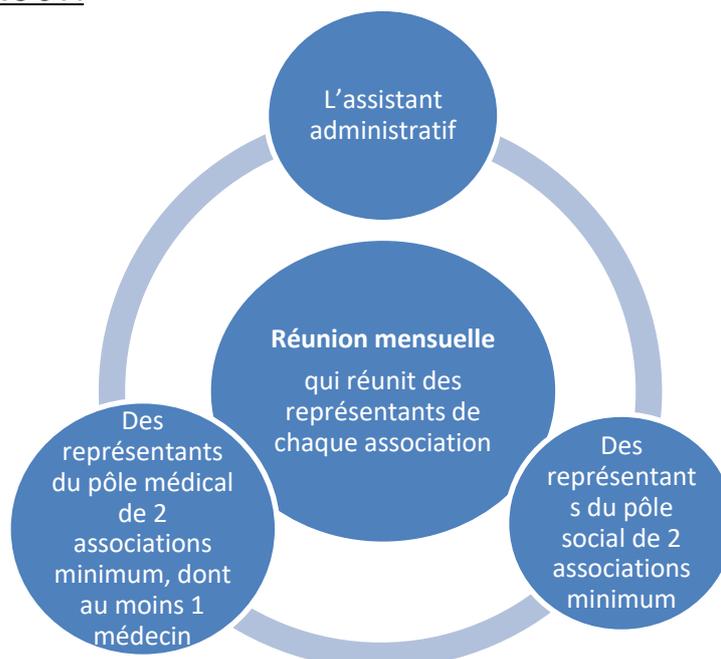


Plusieurs scénarii

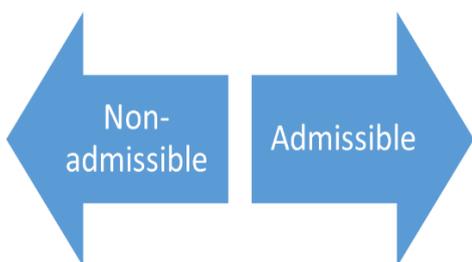
**Le croisement entre:
l'avis social et l'avis médical**



La commission du GU75-94 :



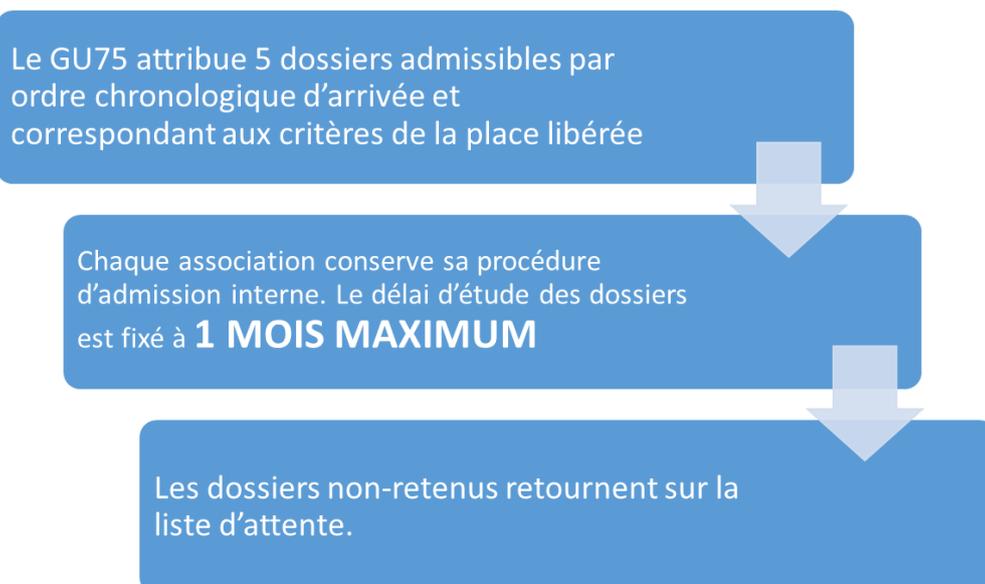
Au terme des échanges, le dossier est:



Nos engagements:



Quand une place se libère :



L'actualisation du dossier



6.2. LES DEMANDES D'ADMISSIONS EN 2019

En 2019, le GU 75-94 a reçu 802 dossiers de demandes d'admission.

Hommes	Femmes	transgenre
431	370	1

Les services orienteurs :

Services sociaux hospitaliers	Associations d'aide aux malades	Autres associations	Services sociaux	Autre
639	89	55	18	1

Type de logement demandé :

Logement individuel ou semi-collectif	Logement individuel	Semi-collectif et collectif	Semi collectif	collectif	Tous types	NR
379	197	24	28	9	101	64

Domiciliation des personnes demandeurs :

Départements	Nombre de demandeurs
75	328
77	16
78	32
91	30
92	42
93	69
94	75
95	45
Hors Ile-de-France	17
Non renseigné	148
TOTAL	802

Pathologies ayant motivées les demandes :

	Hommes	Femmes	Transgenres	Mineurs	Total
VIH	132	152	1		285
Hépatite B	6	2			8
Hépatite C	5	1			6
Cancer	71	85			156
Diabète	21	16			37

Insuffisance rénale chronique	36	13			49
Maladie cardio-vasculaire	20	6			26
Troubles neurocognitifs (ex : séquelles d'AVC...)	9	6			15
Maladie neurologique dégénérative	4	6			10
Pathologie pulmonaire chronique	8	4			12
Maladie psychiatriques	25	11			36
Toxicomanie ou traitement de substitution aux opiacées	9	1			10
Drepanocytose	12	27			39
Cirrhose, insuffisance hépatique	4	2			6
Maladies digestives, du tube digestif,	16	5			21
Maladies auto-immunes	3	6			9
Maladies hématologiques	21	16			37
Maladies dermatologiques	1				1
Maladies génétiques, maladies orphelines, maladies rares	6	6			12
Autre	22	5			27
TOTAL (hors non renseigné)	431	370	1	0	802
Ne sait pas / non renseigné					0

Poly-pathologie et addiction :

candidatures avec poly-pathologies	candidatures avec addiction
640	118

L'EVALUATION DES DEMANDES D'ADMISSION :

Dossiers admissibles	Dossiers refusés	Dossiers incomplets
456	263	83

11 commissions organisées

Perspectives 2020

 Intégration au Guichet unique 75-94 au 1^{er} janvier 2020 de 3 services ACT :

- L'ACT Charonne-Oppelia : 24 places
- L'ACT Cordia : 44 places
- L'ACT Fondation Diaconesses de Reuilly : 17 places

▪ Les axes d'amélioration :

- Réflexion sur la fluidité du parcours pour l'étude des dossiers, l'admissibilité et l'admission dans les structures
- Réflexion sur la sécurisation des données
 - Informatisation des dossiers de demandes d'admission
 - Plateforme d'admission en ligne

 Maintenir la réflexion sur l'articulation entre l'expérimentation du GU75 et le projet d'un guichet régional

 Réflexion sur la mission d'observatoire souhaitée par le GU75

7. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ETP 2019

Intitulé du programme :

Cultiver le soin de soi en appartement de coordination thérapeutique pour des personnes malades chroniques.

Ce programme s'inscrit dans nos pratiques et vient renforcer nos modalités d'accompagnement des personnes.

Ainsi, il permet aux résidents de s'approprier de nouvelles compétences tout en favorisant le processus de changement de comportement pour développer des attitudes favorables à la préservation de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie au quotidien avec la maladie. Il permet aussi une mobilisation des personnes accompagnées sur leurs parcours de vie.

En outre, ce programme a vocation à formaliser des pratiques existantes au sein de nos services, à valoriser la réflexion entamée depuis plusieurs années sur l'accompagnement des personnes et reconnaître la mise en œuvre d'actions innovantes.

Pour les équipes, il s'agit également de développer de nouvelles compétences et méthodes de travail avec des publics malades et précaires pour améliorer la qualité de l'offre proposée.

La mise en place formelle de l'Education Thérapeutique du Patient permet enfin de conforter la cohésion des équipes dans un cadre pluridisciplinaire.

■ Les chiffres 2019

Nombre de séances collectives réalisées	24
Nombre de séances individuelles (dont bilans éducatifs partagés) réalisées	113
Nombre moyen de patients par séance collective réalisée	5
Nombre de patients différents ayant bénéficié en 2019 d'au moins une séance d'ETP	29
Nombre de patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé complet	29
Nombre d'aidants intégrés dans le programme en 2019 (1 aidant/patient)	1
Nombre de patients ayant bénéficié d'un programme personnalisé d'ETP complet pour lesquels la synthèse de l'évaluation de compétences acquises a été adressée au médecin traitant ou au médecin spécialiste référent	0
Nombre de réunions de l'équipe pour la mise en œuvre ETP	94

L'activité d'ETP s'est particulièrement amplifiée cette année par le nombre de BEP et de séances réalisées (80 personnes concernées).

Appropriation du programme par l'ensemble de l'équipe et intégration des actions ETP au cœur de nos pratiques professionnelles.

Professionnalisation des intervenants extérieurs : formation aux 40 heures des intervenants APAS et co-construction de déroulés de séance ETP sur le thème de la gestion du stress, gestion de la douleur et relaxation.

Intégration des séances "parcours et chemin de vie", réalisées avec le pôle ressource Ile-de-France, dans notre programme.

■ Les perspectives 2020

- 📁 Formation à l'ETP de 40h pour 4 nouveaux professionnels du service
- 📁 Transmission des bilans de parcours ETP aux médecins traitants des résidents ayant participé au programme cultiver le soin de soi
- 📁 Continuer à développer la formalisation des séances individuelles
- 📁 En partenariat avec le service des ressources humaines de la Fondation, intégrer des interventions rémunérées de patients ressources ou pairs aidants

8. LA DEMARCHE QUALITE EN 2019 DES SERVICES ACT 94 ET 75

■ Les actions réalisées en 2019 dans le cadre de la démarche qualité :

- 📁 Réalisation d'un focus groupe résidents pour l'évaluation interne
- 📁 Finalisation du Rapport d'évaluation interne
- 📁 Diffusion du plan des actions correctives aux équipes de professionnels et aux résidents

■ Les perspectives 2020

- 📁 Organiser les groupes de travail pour la mise en œuvre des actions correctives
- 📁 Réajustement du Projet de service
- 📁 Finalisation et diffusion du nouveau Livret d'accueil
- 📁 Actualisation du règlement de fonctionnement des 2 services